



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement**

Mission Développement Durable et Évaluation
Environnementale

Basse-Terre, le **12 DEC. 2022**

Pôle Évaluation Environnementale

Nos Réf. : J-FB/P-AM/PW/CB/EJ-P/LD-R/MDDEE-2022-n° *102*
Affaire suivie par : Élodie JEAN-PIERRE

Vos réf. :

eval-environ.guadeloupe@developpement-durable.gouv.fr

Tél. : 0590 41 04 50 – **Fax** : 0590 95 32 12

Autorité en charge de l'examen au cas par cas

Préfet de région

<http://www.guadeloupe.developpement-durable.gouv.fr/evaluation-environnementale-r34.html>

Monsieur,

Vous m'avez transmis un dossier de demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact concernant le projet intitulé : « **Programme immobilier de logements** » sur le territoire de la commune des Abymes. Ce dossier a été enregistré auprès de l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement sous le numéro **CC-2022-517 DEAL/MDDEE** et réputé complet en date du 13/10/2022.

À l'issue de la complétude du dossier, l'Autorité environnementale désignée en application de l'article L122-1 du code de l'environnement, dispose de 35 jours pour prendre sa décision. Passé ce délai et en l'absence de réponse de l'autorité environnementale, **vous êtes dans l'obligation de réaliser une étude d'impact.**

Je vous informe que vous disposez d'un droit de recours dont les modalités sont rappelées en annexe.

Par conséquent, en cas de recours, je vous invite à nous adresser un courrier dans le délai de deux mois suivant la mise en ligne de la présente décision sur le site internet de la DEAL.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

P/ le préfet et par délégation
le directeur de l'Environnement, de
l'Aménagement et du Logement



Directeur Adjoint

* *Morand*
e-Antoine MORAND

Monsieur Régis OGOLI
Directeur Général par intérim
SIG
Lot. N°5 – La Rocade – Grand Camp
97139 ABYMES

Copie : Préfecture – Mairie des Abymes / service urbanisme